ASSOCIATION **N**ATIONALE DES **P**LAISANCIERS EN **E**AUX **I**NTERIEURES
Association créée en 1985 & régie par la loi du 1er juillet 1901 - Siège social : 198, rue de Vaugirard - bte 41 - 75 015 Paris 15e - W822 001 449
L'ANPEI ne dispose d'aucune possibilité de récupération, de remboursement ou de compensation de la TVA par quelque moyen que ce soit.

ANJOU LOIRE BRETAGNE

A TOUS LES PLAISANCIERS

Il a été constaté par les gestionnaires de nos voies d'eaux de certains dysfonctionnements quant à l'utilisation des différents modes d'avitaillement en eau potable.

Nous vous rappelons donc quelques principes :

-Les points d'avitaillement des cuves ne sont pas destinés au nettoyage des bateaux même en période de canicule.

-Après remplissage des cuves bien vérifier la fermeture des robinets lorsqu'ils sont manuels.

-Signaler toute anomalie, plus particulièrement sur les nouvelles bornes Bretonnes ou un « calage » est encore nécessaire.

-Signaler toute fuite, un simple filet fait rapidement de gros volumes perdus.

-Les robinets à poussoir sont destinés aux remplissages des bouteilles, gourdes et contenants de faible volumes

PAS AU REMPLISSAGE DES CUVES Le maintien bloqué un long moment des poussoirs déforme le ressort de fermeture et devient alors source de fuites.

Merci à tous de respecter ces règles simples.

Bonnes navigations !

Le bureau.